

# SécuriPROTECTION (dite SécuriBUDGET Premium du CAC)

Ce mémo est là pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.

## L'essentiel

L'assurance SécuriPROTECTION (dite assurance SécuriBUDGET Premium du Compte à Composer (CAC)) rembourse, en cas d'événement(s) garanti(s), le montant annuel des cotisations d'assurances ainsi que les factures courantes d'eau, d'énergie et d'abonnements de télécommunication. Elle est consentie à toute personne physique majeure, juridiquement capable ou majeure représentée légalement, n'agissant pas à des fins professionnelles, titulaire ou co-titulaire d'un compte bancaire au Crédit Agricole sur lequel la garantie SécuriPROTECTION est souscrite.

<b>ÉVÈNEMENTS GARANTIS</b>	Décès accidentel Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle Incapacité Totale de Travail (ITT) suite à un accident Licenciement économique
<b>LIMITE D'ÂGE</b>	La garantie de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle est acquise jusqu'au 31 Décembre de l'année de votre 80ème anniversaire. Les garanties Licenciement économique et Incapacité Totale de Travail (ITT) accidentelle sont acquises jusqu'au 31 Décembre de l'année de votre 65ème anniversaire.
<b>BÉNÉFICIAIRES DE L'INDEMNISATION</b>	En cas de décès accidentel, votre co-titulaire ou vos bénéficiaire(s) désigné(s) percevront l'indemnité. En cas de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle, d'Incapacité Totale de Travail (ITT) accidentelle ou de Licenciement économique, c'est vous-même qui percevrez l'indemnité.
<b>INDEMNISATION</b>	Le montant de vos cotisations d'assurances souscrites au Crédit Agricole ou auprès d'un autre assureur ( multirisques habitation, auto, santé, garantie accidents de la vie, protection juridique, assurance emprunteur...) ainsi que le montant de vos factures d'énergie (gaz, électricité, fioul domestique notamment), d'eau et de télécommunication ((téléphonie fixe, mobile, internet) sont pris en charge pendant 1 an dans la limite de 5 000 € par Sinistre et par Année d'assurance.
<b>DURÉE DU CONTRAT</b>	Un an, renouvelable par tacite reconduction.



## Bon à savoir

Dans le cas où la garantie est intégrée à une offre groupée de services, la cotisation d'assurance est comprise dans le coût de l'abonnement à cette offre groupée de services.

Vous pouvez modifier la clause bénéficiaire du contrat à tout moment sauf si le bénéficiaire en a accepté le bénéfice.

Vous ou vos bénéficiaires devez avertir votre Conseiller dans les 90 jours qui suivent la date du sinistre.

La garantie ne s'applique pas en cas d'Incapacité Totale ou Temporaire de Travail (ITT), de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) ou de décès provoqués par une maladie et ses suites, de décès suite à un suicide ou d'un licenciement économique ayant entraîné une période de chômage d'une durée inférieure à 180 jours.

Pour connaître l'ensemble des exclusions, reportez-vous à la notice d'Information qui vous a été communiquée.



## Au Crédit Agricole, vous avez le droit de changer d'avis

Vous avez la possibilité de renoncer à la souscription de votre contrat pendant un délai de 30 jours calendaires. Ce délai court à compter du jour de la conclusion de votre contrat. Important :

- Ce droit de renonciation ne s'applique pas si vous avez connaissance d'un sinistre mettant en jeu les garanties du contrat pendant le délai de renonciation.
- Le remboursement de la période non courue s'effectuera au prorata temporis.

Pour renoncer à votre contrat, il vous suffit d'adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à votre Caisse Régionale, en respectant le délai légal de 30 jours calendaires.

Le contrat SécuriPROTECTION (SécuriBUDGET Premium du CAC) est assuré par CAMCA, Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances ; Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS.

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE** - Société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit. Siège social : 1 Avenue de la Libération – 63045 Clermont Ferrand Cedex 9 - SIREN 445 200 488 RCS Clermont Ferrand – Société de courtage d'assurance inscrite au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 162. Découvrez notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet [www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance](http://www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance) ou en agences. Identifiant CITEO FR 234313\_03YEFQ. Document non contractuel - Informations valables au 17/01/2023, susceptibles d'évolutions.